



Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon et de l'Australie

COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse, le 21 août 2015

RESTRUCTURATION FINANCIERE DU GROUPE LATECOERE

REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX PRÊTEURS

Dans le cadre de la restructuration financière de Latécoère, telle que prévue aux termes du protocole de conciliation signé le 26 mai 2015 et homologué par le Tribunal de commerce de Toulouse le 15 juin 2015, et dans le prolongement des décisions prises par son Directoire le 19 août 2015, Latécoère annonce la réalisation de l'augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit exclusif des créanciers financiers titulaires de créances sur la Société au titre du contrat de crédits du 21 décembre 2011 (tel qu'amendé) (les « **Prêteurs** »), d'un montant total de 57.435.205,36 euros, prime d'émission incluse, et portant sur l'émission d'un nombre total de 7.125.956 actions nouvelles à un prix d'émission de 8,06 euros par action nouvelle (l'« **Augmentation de Capital Réservee** »).

Le Directoire de Latécoère, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue sur seconde convocation le 15 juillet 2015 (l'« **Assemblée Générale Extraordinaire** »), a, en date du 21 août 2015 :

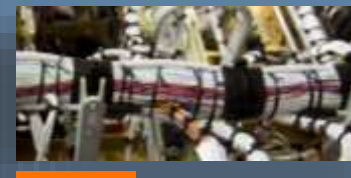
- Constaté que les 7.125.956 actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservee ont été intégralement souscrites par les Prêteurs ;
- Constaté que le prix de souscription correspondant a été libéré en intégralité par voie de compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues par les Prêteurs à l'encontre de Latécoère ;
- Sur la base de ce qui précède, constaté la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee et l'émission corrélative des 7.125.956 actions nouvelles souscrites par les Prêteurs.

A l'issue de l'Augmentation de Capital Réservee, le capital social de Latécoère est réparti comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital
Fonds gérés ou conseillés par des affiliés d'Apollo Global Management LLC (« Apollo ») ¹	2.411.205	12,7%
Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l. (« Monarch »)	1.165.876	6,1%
Concert Apollo + Monarch	3.577.081	18,8%
Barclays Bank PLC	826.505	4,3%
Burlington Loan Management Limited	1.944.523	10,2%
HSBC Bank PLC	534.430	2,8%
Eiffel Investment Group ²	243.417	1,3%
Total Prêteurs	7.125.956	37,4%
Actionnaires existants de Latécoère	11.924.493	62,6%
Total	19.050.449	100,0%

¹ Les entités concernées sont Apollo Centre Street Partnership, L.P., AESI II (Lux) S.à r.l., Apollo Franklin Partnership, L.P., Apollo Investment Europe III (Lux) S.à r.l., COF III (Lux) S.à r.l., AEC (Lux) S.à r.l., ANS Europe (Lux) S.à r.l., Apollo Special Opportunities Managed Account, L.P. et Apollo Zeus (Lux) S.à r.l.

² Les entités concernées sont Eiffel Credit Opportunities, Eiffel Credit Value Master Fund, Sciens Group Alternative Strategies PCC Limited et SGI Managed Assets SPC Limited.



Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon et de l'Australie

La livraison des actions nouvelles issues de l'Augmentation de Capital Réservée est intervenue le 21 août 2015. Il est prévu que ces actions soient admises aux négociations sur Euronext Paris (compartiment C) à compter du 25 août 2015. Elles seront, à compter de cette date, immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0000032278.

Il est rappelé que le Directoire de Latécoère qui s'est réuni le 19 août 2015 a, sous réserve de la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservée, décidé la mise en œuvre de l'augmentation de capital en numéraire par voie d'émission d'actions ordinaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, qui a été approuvée par la 25^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'« **Augmentation de Capital avec Maintien du DPS** »). Après avoir constaté la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital Réservée, le Directoire de Latécoère a pris acte le 21 août 2015 que la condition suspensive à la mise en œuvre de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS a ainsi été réalisée.

L'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS sera mise en œuvre conformément aux modalités arrêtées par le Directoire de Latécoère qui s'est réuni le 19 août 2015, dont les principales sont rappelées ci-après :

- Nombre d'actions nouvelles émises : 74.296.716 actions nouvelles
- Prix de souscription : 3,00 euros par action nouvelle d'une valeur nominale de 2 euros, soit une prime d'émission d'1 euro
- Produit brut de l'émission : 222.890.148 euros
- Détachement et début de la cotation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris : le 27 août 2015
- Période de souscription : du 27 août 2015 au 7 septembre 2015 (inclus)
- Parité de souscription : 39 actions nouvelles pour 10 actions existantes
- Libération du prix de souscription : par versement en espèces et/ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de Latécoère
- Garantie : engagement des Prêteurs d'exercer la totalité des droits préférentiels de souscription attachés aux actions issues de l'Augmentation de Capital Réservée et de souscrire à la totalité des actions nouvelles issues de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS non souscrites à titre irréductible et à titre réductible

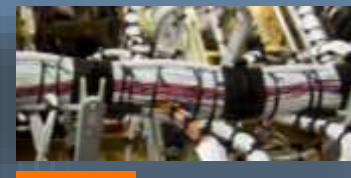
Latécoère rappelle que les deux augmentations de capital précitées sont décrites en détail dans le prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le visa n° 15-301 en date du 23 juin 2015 (le « **Prospectus** ») et dans la note complémentaire au Prospectus ayant reçu de l'AMF le visa n° 15-452 en date du 19 août 2015 (la « **Note Complémentaire** »).

Latécoère attire l'attention du public sur les facteurs de risque présentés au Chapitre 5 du document de référence 2014 de Latécoère et au Chapitre 2 de la note d'opération, qui sont inclus dans le Prospectus.

Des exemplaires du Prospectus et de la Note Complémentaire sont disponibles, sans frais, au siège social de Latécoère, situé 135, rue de Périole à Toulouse (31500), ainsi que sur les sites Internet de Latécoère (www.latecoere-group.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Avertissement

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays.



Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon et de l'Australie

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente des valeurs mobilières ou une sollicitation d'une offre d'achat des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les titres financiers ne peuvent être ni offerts ni vendus aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »). Les titres financiers de Latécoère mentionnés dans ce communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés conformément au Securities Act, ou aux lois d'un autre Etat, et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis ou à un ressortissant américain sauf en vertu d'une exemption ou d'une transaction non soumise aux exigences d'inscription au titre du Securities Act et des lois étatiques applicables. Latécoère n'envisage aucune offre de titres au public aux Etats-Unis, ou de procéder à une offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive 2003/7/CE (telle que modifiée) (la « **Directive Prospectus** ») autres que la France, ce communiqué et toute offre éventuelle sont destinés exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » et agissant pour leur propre compte au sens de la Directive Prospectus et de toute disposition légale ou réglementaire prise en application de cette directive par l'Etat membre concerné.

Ce communiqué ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« **FSMA** »). Ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (*investment professionals*) au sens de l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotions) Order 2005 (le « **Règlement** »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) du Règlement (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) et (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres financiers de Latécoère décrits dans le présent document, sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres financiers ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

A propos de Latécoère

Groupe international partenaire de « rang 1 » des grands avionneurs mondiaux (Airbus, Embraer, Dassault, Boeing, Bombardier), Latécoère intervient dans tous les segments de l'aéronautique (avions commerciaux, régionaux, d'affaires et militaires), dans trois domaines d'activités :

- *Aérostructure Industrie (57% du CA) : tronçons de fuselage et portes.*
- *Aérostructure Services (15% du CA) : études, calcul et définition de produits industriels - conception, réalisation et maintenance d'outillages et machines spéciales.*
- *Systèmes d'Interconnexion (28% du CA) : câblage, meubles électriques et équipements embarqués.*

Le Groupe employait au 31 décembre 2014, 4 815 personnes dans 10 pays différents.

Son chiffre d'affaires consolidé pour 2014 est de 664,1 M€ et le portefeuille de commandes, sur la base d'une parité €/€ de 1,35, s'élève à 2,66 Mds € au 31 décembre 2014.

Latécoère, société anonyme au capital de 23 848 986 € divisé en 11 924 493 actions d'un nominal de 2 €, est cotée sur Euronext Paris - Compartiment C. Codes ISIN : FR0000032278 - Reuters : LAEP.PA - Bloomberg : LAT.FP